

Montréal, le 21 décembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

Chers collègues,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre du RNCREQ transmise le 16 décembre 2016, ainsi que des lettres du Transporteur et du RNCREQ du 20 décembre 2016, relativement au complément de preuve déposé par le Transporteur le 13 du même mois.

Dans le but de simplifier le travail à l'ensemble des intervenants, la Régie a procédé à la récupération de l'ensemble des éléments de preuve cités par le Transporteur dans le complément de preuve, à l'exception des notes sténographiques (cinq volumes) qu'elle juge faciles à repérer. La Régie mettra donc à la disposition de tous les intervenants ce document en version PDF sous la cote A-0126, accompagnant la présente lettre.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml